

Le Service Civique pour toutes et tous :

un enjeu d'avenir pour nos jeunes,
comme pour notre société

Déclaration commune des associations en vue de l'élection présidentielle

Plateforme Inter-associative pour le Service Civique

Février 2022

Nos associations, à l'origine du Service Civique, actives et engagées dans l'accueil de plus de 77 000 jeunes en Service Civique chaque année, tiennent à réaffirmer leur position commune sur l'importance du Service Civique à l'occasion des élections présidentielle et législatives de 2022.

LE SERVICE CIVIQUE

Le Service Civique a été créé en 2010 pour donner une suite volontaire à la suspension en 1997 du Service National en s'inspirant d'expériences associatives ayant fait leurs preuves. Il permet à tous les jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), sans condition d'expérience ou de diplôme, de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois, à raison d'au moins 24h par semaine, pour des causes d'intérêt général au sein d'associations ou de services publics.

Mobilisés sur des missions utiles aux populations et aux associations et services publics qui les accueillent, les jeunes reçoivent une indemnité leur permettant de subvenir à leurs besoins (entre 580 et 680€/mois), une couverture sociale santé et retraite, des formations civiques, ainsi qu'un accompagnement non seulement dans la conduite de leur mission, mais aussi dans leur réflexion sur leur projet d'avenir "post Service Civique".

Entre 2010 et 2020, le Service Civique a mobilisé plus de 500 000 jeunes, auxquels s'ajoutent les presque 200 000 qui ont fait un Service Civique en 2021, avec 91 % de taux de satisfaction et 96 % des jeunes qui recommandent le Service Civique à leur entourage.

LES ASSOCIATIONS FAVORABLES AU SERVICE CIVIQUE POUR TOUTES ET TOUS

Nos associations sont les témoins privilégiés **de l'impact positif du Service Civique**, aussi bien pour les jeunes, les structures qui les accueillent, les tuteurs qui les accompagnent, que pour l'ensemble de la société. Les jeunes y expriment leur envie d'engagement, pour certains la découvrent, et y acquièrent des compétences transversales leur permettant par ailleurs de s'insérer plus facilement dans la vie active ; il permet de mobiliser les forces vives de la jeunesse pour aider à répondre aux défis sociaux et environnementaux de notre temps et donne aux jeunes l'opportunité de se confronter à la diversité de notre pays, renforçant ainsi la cohésion sociale dont nous avons plus que jamais besoin.

Après plus de dix années d'expérience, les associations sont aujourd'hui convaincues de l'intérêt de faire du Service Civique une étape naturelle dans le parcours de tous les jeunes.

D'après les sondages réguliers réalisés par l'Agence du Service Civique, 67 % des jeunes à qui l'on explique ce qu'est le Service Civique disent être motivés pour en faire un. Or, nous avons aujourd'hui environ 100 000 missions à leur proposer, soit à peine assez pour 15 % d'entre eux (une classe d'âge représentant environ 750 000 jeunes). Des viviers de missions intéressantes et complémentaires de celles occupées par des salariés et des bénévoles existent dans de nombreux domaines, comme le renforcement du lien social, la protection de l'environnement, la sensibilisation aux enjeux de santé, la lutte contre la fracture numérique, la prévention du harcèlement en milieu scolaire, etc. aussi bien dans les associations, les collectivités territoriales que les établissements publics.

Pour faire émerger ces missions, il est indispensable de :

- ▶ Réaffirmer haut et fort la volonté d'universaliser¹ le Service Civique.
- ▶ Mettre les moyens financiers nécessaires pour, peu à peu, atteindre par exemple 500 000 offres de missions intéressantes et respectueuses de l'esprit du Service Civique à proposer aux jeunes, tout en maintenant une durée de 8 mois en moyenne (et la souplesse prévue par la loi de 6 à 12 mois).
- ▶ Mettre les moyens humains et d'accompagnement nécessaires pour garantir la qualité du Service Civique, prévenir les dérives, et assurer son accessibilité à tous les jeunes.
- ▶ Conforter le rôle des associations dans le développement massif du Service Civique et soutenir une vie associative florissante et robuste, condition indispensable à l'engagement des jeunes.

1 Universaliser s'entend ici par le fait de fournir à tous les jeunes d'une classe d'âge une information claire et précise de ce qu'est le Service Civique, tant au niveau des modalités d'engagement que de la valeur ajoutée du Service Civique dans leur parcours. Il s'agit de s'assurer que tous les jeunes, quelles qu'aient été leurs difficultés antérieures et quel que soit leur milieu socio-culturel, soient informés de l'existence du Service Civique, et que tous les jeunes souhaitant s'y engager puissent le faire.

POUR RÉUSSIR L'UNIVERSALISATION DU SERVICE CIVIQUE, LES ASSOCIATIONS INSISTENT SUR LA NÉCESSITÉ D'EN CONSERVER LES FONDAMENTAUX :

Le caractère d'intérêt général des missions proposées aux jeunes, complémentaires des missions des professionnels et des bénévoles, est l'une des clés de la réussite du Service Civique. Il convient de rester exigeants et de favoriser une analyse partagée des acteurs sur ce point, notamment par les instances de gouvernance nationale et locales mises en place pour accompagner le développement du Service Civique.

La dimension volontaire est fondamentale. Toute forme d'obligation est par nature contraire à la notion même d'engagement, qui se fonde sur la volonté de s'impliquer dans des actions et de servir l'intérêt général.

Le Service Civique comme expérience de mixité sociale, par la dimension collective à développer, que ce soit dans la mission, au sein de la structure d'accueil, auprès des bénéficiaires ou encore à travers les temps de formation civique et citoyenne et de rassemblements des jeunes sur les territoires.

Le Service Civique comme une étape de vie comprise entre 6 et 12 mois, d'un minimum de 24 heures par semaine ou en moyenne sur la durée de la mission, pour s'adapter à la réalité des projets d'accueil et aux profils des jeunes. L'expérience montre qu'un temps long permet d'inclure, de former et d'accompagner des jeunes plus éloignés des pratiques d'engagement. La moyenne de 8 mois est considérée comme primordiale par la plupart des structures d'accueil, associations comme services publics.

L'indemnisation, les prestations et les droits ouverts doivent permettre de lever tous les freins matériels pour les jeunes qui décident de s'engager, quelle que soit leur situation personnelle. Il s'agit, là encore, d'un élément indissociable des enjeux de l'universalité. La question d'une prise en charge complémentaire des problèmes de mobilité des jeunes, notamment en milieu rural, doit encore être résolue.

Les temps de formation civique et citoyenne des jeunes sont l'un des éléments structurants du Service Civique. Leur objectif est double : rappeler la dimension éducative du Service Civique à tous les acteurs et permettre aux jeunes de prendre du recul sur leurs actions et leur expérience, en réfléchissant ensemble aux grandes questions de société et à leur rôle de citoyen actif. Le nombre des journées de formation civique et citoyenne financées par l'Etat devrait être renforcé, et leur déploiement pour les organismes d'accueil rester simple et souple.

L'obligation d'accompagner les structures d'accueil et de former les tuteurs chargés d'accompagner les jeunes en leur sein, doit être rendue effective, afin d'éviter les dérives inconscientes et consolider la "culture" du Service Civique chez les structures d'accueil et les tuteurs.

AUSSI, NOS ASSOCIATIONS DEMANDENT AU/À LA FUTUR·E PRÉSIDENT·E DE LA RÉPUBLIQUE :

- **Une réaffirmation politique forte de l'ambition de développer massivement le Service Civique** pour qu'il soit connu de tous les jeunes dès 16 ans et accessible à tous jusqu'à 25 ans (30 ans pour les jeunes en situation de handicap), en s'adaptant au parcours de chacun.
- Une loi de programmation prévoyant **un développement continu, régulier et durable, du budget alloué au Service Civique**, sur une moyenne de 8 mois de missions soutenues par l'État, pour que la trajectoire de développement du Service Civique soit plus régulière et progressive, et qu'on mette fin aux politiques délétères de "stop and go".
- Que cette loi de programmation prévoie le vote par le parlement, tous les cinq ans, sur proposition du CESE, d'**une ou plusieurs "grandes causes"** sur lesquelles les jeunes en Service Civique seront particulièrement (mais non exclusivement) mobilisés, en réponse aux grands besoins de notre société.
- Que la **volonté d'une gouvernance partagée du Service Civique** par les associations, les jeunes et les collectivités territoriales aux côtés de l'État soit réaffirmée ; que l'Agence du Service Civique et ses services soient prioritairement mobilisés sur **la promotion du Service Civique** et la communication (grand public et jeunes), sur le développement de l'offre de missions, l'animation de l'écosystème d'acteurs (associatifs et publics) à tous les échelons (du national au communal), et le contrôle du respect de la loi.
- Que tous les jeunes d'une classe d'âge bénéficient, dans le cadre de leur scolarité, d'**au moins une séance d'information**, qui explicitera précisément et avec enthousiasme ce qu'est le Service Civique ; que l'Éducation nationale notamment organise des séances de sensibilisation et d'information sur le Service Civique chaque année dans tous les lycées et centres de formation, en lien avec les acteurs impliqués dans l'accueil de volontaires en Service Civique.
- Que les services de l'État déploient **une campagne massive de communication sur le Service Civique** ; cette communication complètera utilement les séances d'information dans le cadre scolaire et fera valoir l'impact du Service Civique dans le parcours des jeunes dans leurs diversités.
- **Que les organismes d'accueil et les tuteurs soient soutenus** pour déployer un tutorat, des formations civiques, et un accompagnement au projet d'avenir des volontaires de qualité, soient formés aux spécificités du Service Civique, et qu'il soit mis à disposition des outils adaptés, permettant aux tuteurs d'être en mesure d'accompagner les jeunes dans leurs diversités.
- **Que les jeunes en situation de handicap et/ou en situation de précarité et les jeunes NEETs** qui cumulent les difficultés d'insertion fassent l'objet d'une attention particulière et **aient eux aussi pleinement accès au Service Civique** : mettre les moyens financiers, de communication et d'accompagnement nécessaires pour que le service civique leur soit proposé à tous, et que tous les volontaires trouvent une structure pour les accueillir avec un accompagnement adapté.

Associations membres de la plateforme inter associative



Les structures qui soutiennent le Service Civique pour toutes et tous



Vous souhaitez en discuter avec nous ?

Contactez-nous à pisc@lemouvementassociatif.org